

## AXE 2

### LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Votre projet doit :

- Être porté par un [acteur public éligible](#)
- Présenter un caractère d'intérêt général
- Utiliser l'activité physique et sportive comme outil d'impact social et s'inscrire dans une des thématiques suivantes : santé et bien-être, éducation et citoyenneté, inclusion, solidarité et égalité et développement durable
- Se dérouler dans le courant de l'année 2021
- S'inscrire dans la durée
- Ne pas demander un soutien concernant le financement exclusifs d'infrastructures
- Avoir lieu sur le territoire français (territoire métropolitain et DOM-TOM-CROM)
- Être porté par une organisation ayant plus d'une année d'existence juridique.